

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES - 2009

<p>CALCUL DE LA REOM 55,00 € X nombre de bases X coefficient de collecte.</p> <p>Base : 55,00 € pour 1 personne collectée une fois par semaine.</p> <p>Coefficients multiplicateurs (pour 2 facturations par an le coefficient est divisé par 2; ex: de 1 à 52 collectes, coefficient 0,5 pour les 2 facturations) De 1 à 52 collectes annuelles : coef = 1 De 53 à 77 collectes annuelles : coef = 1,3 De 78 à 129 collectes annuelles : coef = 1,7 Plus de 130 collectes annuelles : coef = 2</p> <p>A - FAMILLE 1 pers = 1 base ; 2 pers = 2 bases ; 3 pers = 2,5 bases ; 4 pers = 3 bases ; 5 pers = 3,5 bases ; 6 pers = 3,75 bases ; 7 pers = 4 bases ; 8 pers = 4,25 bases ; 9 pers = 4,50 bases ; 10 pers = 4,75 bases ; 1/4 de base pour chaque personne supplémentaire.</p> <p>B - ARTISAN sédentaire ou non dont le point de rattachement est son domicile 1,5 bases</p> <p>C - ARTISAN ayant un atelier ou un dépôt distinct de son domicile 1,5 bases</p> <p>D - COMMERCE, BAR, OU PROFESSION LIBERALE, dans un bâtiment commun à l'habitation, si et seulement si, la surface commerciale est inférieure ou égale à 30 m² (à adresser au propriétaire) 1,5 bases</p> <p>E - COMMERCE, BAR, OU PROFESSION LIBERALE, dans un lieu distinct du domicile et avec une surface commerciale inférieure à 30 m². (à adresser au propriétaire) 1,5 bases</p> <p>F - COMMERCE, BAR, OU PROFESSION LIBERALE, dans un lieu distinct du domicile et avec une surface commerciale comprise entre 31 et 60 m². (à adresser au propriétaire) 2 bases</p> <p>G - COMMERCE, BAR, OU PROFESSION LIBERALE, dans un lieu distinct du domicile et avec une surface commerciale comprise entre 61 et 100 m². (à adresser au propriétaire) = 3 bases Au delà de 100 m² = 4 bases</p>	<p>H - RESTAURANTS, cafétérias, tables d'hôtes, multiples ruraux, et tout établissement public ou privé servant des repas ou tous lieux où sont servis des repas (hors cantines scolaires, maisons de retraite et CAT) (à adresser au propriétaire) Jusqu'à 30 m² = 5,5 bases Jusqu'à 60 m² = 8 bases Jusqu'à 100 m² = 10,5 bases Au delà de 100 m² = 13 bases</p> <p>I - HOTELS ET CHAMBRES D'HOTES (sans repas midi et soir) (à adresser au propriétaire) De 1 à 5 chambres = 2 bases De 6 à 10 chambres = 3 bases De 11 à 20 chambres = 4 bases De 21 à 40 chambres = 5 bases Au delà de 40 chambres = 6 bases</p> <p>J - HOTELS / RESTAURANTS Critères H + I</p> <p>K - Campings De 1 à 10 emplacements = 3 bases De 11 à 20 emplacements = 6 bases De 21 à 50 emplacements = 9 bases De 51 à 100 emplacements = 12 bases Au delà de 100 emplacements = 15 bases</p> <p>L - CAT Nombre de résidents (N - 1) x 0,65 x 0,50 = Nombre de bases Et pour les pensions complètes : Nombre de résidents (N - 1) x 1 x 0,50 = Nombre de bases</p> <p>M - MAISONS DE RETRAITE ET HOPITAUX Nombre de résidents (N - 1) x 1 x 0,50 = Nombre de bases</p> <p>N - ECOLES Nombre de 1/2 pensionnaires x 8/12° x 0,50 x 0,50 = Nombre de bases</p> <p>O - COLLEGES Nombre de 1/2 pensionnaires x 8/12° x 0,50 x 0,50 = Nombre de bases Et nombre d'internes x 8/12° x 0,50 = Nombre de bases</p>	<p>P - MAISONS D' ENFANTS Nombre d'internes (moyenne journalière) x période d'ouverture (ex: ouverture 5 mois = 5/12°) x 0,50 = Nombre de bases</p> <p>Q - COMMUNES Forfait 6 bases jusqu'à 500 habitants + 3 bases par tranche de 300 habitants supplémentaires</p> <p>R - AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX 1 base</p> <p>S - RESIDENCES SECONDAIRES 1,5 bases</p> <p>T - MULTIPLES RURAUX AVEC RESTAURATION Idem restaurant + application du régime commerçant pour la surface du magasin uniquement</p> <p>U - USINES / LAITERIE Jusqu'à 5 employés : régime artisans De 6 à 10 employés = 3 bases De 11 à 15 employés = 5 bases De 16 à 20 employés = 7 bases Plus de 20 employés = 10 bases</p> <p>V - GITES / MEUBLES De 1 à 5 pers = 1 base De 6 à 10 pers = 1,5 bases Au delà de 10 pers = 2 bases</p> <p>W - THERMES = 8 bases</p> <p>X - SERVICES PUBLICS = 4 bases</p>
---	--	--